



DEMANDE D'INSCRIPTION

KARATÉ - KRAV-MAGA - KMIX SAISON 2024-2025

● Conditions à remplir et formalités selon les directives fédérales.

• **Remplir l'Attestation Médicale** : Questionnaire + Attestation sur l'honneur à rendre, majeurs et mineurs ou fournir le Certificat Médical de NON-CONTRE-INDICATION à la pratique.

[Documents disponibles sur notre site internet.](#)

• **Remplir la demande de Licence + Assurance Fédérale** comprenant l'assurance à la Mutuelle Nationale des Sports qui devra être signée dès le premier entraînement.

Pour les adhérents mineurs, signature des parents ou du tuteur.

● La Cotisation comprend :

- La Licence + Assurance Fédérale de **37€**
- Les Cotisations aux instances Fédérales, Régionales, Départementales, USCVL et OMS de **11€**
- Le coût des entraînements

Elle est annuelle et valable à partir du 1^{er} septembre 2024.

	VERSEMENT UNIQUE	VERSEMENT ECHELONNÉS
ENFANTS	5 à 11 ans Montbard : 105 € 5 à 7 ans Venarey : 90 € 8 à 11 ans Venarey : 105 €	Possibilité de faire 2 chèques à donner à l'inscription , le 2 nd sera encaissé début janvier 2025 Tarif famille : - 5 € à partir de la seconde inscription
ADOS/ADULTES	FORFAIT TOUTES DISCIPLINES* : 160 € FORFAIT 1 DISCIPLINE* (Karaté/KMIX) : 120 € FORFAIT 1 DISCIPLINE* (Krav-Maga) : 135 € <small>FORFAIT ADHESION : 120 € + 15 € le t-shirt d'entraînement club (Krav-Maga)</small>	

5à11K000K000Kà82685000500àEUECP

● Horaires des entraînements à Karaté, Krav-Maga & Karaté-Mix.

	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
VENAREY	18h30	17h30	18h00	18h15	10h00
	KMIX/MMA ADOS/ADULTES	KARATÉ 5 à 7 ans	KRAV-MAGA ADOS/ADULTES	KARATÉ ADOS / ADULTES	KMIX/MMA ADOS/ADULTES
	20h30	18h15	19h30	19h45	12h00
		KARATÉ 8 à 11 ans	CROSS TRAINING	PRÉPA-GRADES	
		19h30	20h30	21h30	
MONTBARD	17h30		18h00		
	KARATÉ 5 à 11 ans		KARATÉ ADOS/ADULTES		
	18h45		19h30		
	19h15				
	KRAV-MAGA ADOS/ADULTES				
	20h45				

EN CAS DE CHANGEMENT VOUS SEREZ INFORMÉS SUR NOTRE SITE INTERNET ET NOS RÉSEAUX SOCIAUX. (à retrouver en bas de page).

● Les cours sont collectifs et mixtes. Ils sont dirigés par un entraîneur diplômé et sont assurés de septembre à la fin juin, **sauf pendant les vacances scolaires.**

● Retrouvez toutes les infos nécessaires sur nos pages facebook et notre site internet

● Restez informés

Karaté Venarey Montbard, Krav-Maga Venarey Montbard et Kombat Xperience (Karaté-Mix Venarey Montbard)

KARATEKRAVMAGA-VENAREYMONTBARD.BUFFYDESIGN.COM

MERCI DE SUIVRE NOS PAGES ET DE PARTAGER NOTRE COMMUNICATION

CLUB AFFILIÉ



FÉDÉRATION FRANÇAISE
KARATÉ



0210024 - USC VENAREY MONTBARD KARATÉ KRAV-MAGA

DEMANDE D'INSCRIPTION

KARATÉ - KRAV-MAGA - KMIX SAISON 2024-2025

- **A compléter (en majuscule) et à transmettre à l'entraîneur dès que possible, Merci.**

Date d'inscription:

- **IDENTITÉ DU LICENCIÉ DANS LE CLUB**

M. Mme

▼ Nom

▼ Prénoms

▼ Date de naissance : JJ/MM/YYYY

Important ! Veuillez à indiquer **très lisiblement** votre date de naissance car elle conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., sénior.

▼ N°

▼ Rue, Bd, Avenue, Cours...

▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

▼ Lieu-dit

▼ Code postal

▼ Commune

▼ Téléphone Domicile

▼ Téléphone Portable

▼ Taille T-Shirt (S, M, L, XL...)

- **Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir les informations du club** (Infos stages, annulations ou modifications des cours...)

- **J'autorise la communication de mon adresse mail à la fédération :** Oui Non

- **Si agent SNCF** N° de Caisse de Prévoyance ▶

Merci de Cocher **Agent** **Ayant-droits**

- **Inscription aux cours :**

Horaires d'entraînements sur notre site internet et page d'inscription.

FORFAIT : 90 € ENFANTS FORFAIT : 105 € ENFANTS FORFAIT : 160 € TOUTES DISCIPLINES FORFAIT : 120 € 1 DISCIPLINE **Karaté (Shotokan)**LUNDI (5 à 11 ans) MERCREDI (5 à 7 ans) MERCREDI (8 à 11 ans) JEUDI ADOS/ADULTES VENDREDI ADOS/ADULTES **Krav-Maga (Self-défense)**LUNDI JEUDI

+ 15 le t-shirt d'entraînement club (Krav-Maga)

**Karaté-Mix (KMIX/MMA)**LUNDI SAMEDI **Cross-Training**JEUDI

- **Rappel**

Mineur ou Majeur : pas de certificat Médical nécessaire, à la place, je télécharge et je remplis le questionnaire de santé correspondant. J'apporte ces documents aux heures de cours et je règle la cotisation à l'ordre de USCVL Karaté Krav-Maga

- **Retrouvez toutes les infos nécessaires sur nos pages facebook et notre site internet**

- **Restez informés**



Karaté Venarey Montbard, Krav-Maga Venarey Montbard et Kombat Xperience (Karaté-Mix Venarey Montbard)

KARATEKRAVMAGA-VENAREYMONTBARD.BUFFYDESIGN.COM

MERCİ DE SUIVRE NOS PAGES ET DE PARTAGER NOTRE COMMUNICATION

CLUB AFFILIÉ



FÉDÉRATION FRANÇAISE KARATÉ

> Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille. **À CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB**

> CLUB **0210024 US CHEMINOTS VENAREY LES LAUMES**

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

En cas de **modifications** concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) «nouveau licencié».

ADRESSE MAIL PERSONNELLE

Veuillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail **pour recevoir votre attestation de licence** dès l'enregistrement par votre Club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence

Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : **ffkarate.fr**

> Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULE)

 @

> NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB (ou modifications pour les renouvellements)

M

Mme

▼ Nom

▼ Prénom

▼ Date de naissance : jour/mois/année

Important ! Veuillez à indiquer **très lisiblement** votre date de naissance car elle conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., sénior.

▼ N°

▼ Rue, Bd, Avenue, Cours...

▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

▼ Lieu-dit

▼ Code postal

▼ Commune

▼ Téléphone 1

▼ Téléphone 2

▼ Code style (voir au verso)

> INFORMATION POUR LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ (uniquement pour les dirigeants et professeurs)

▼ Nom de naissance

▼ Ville de naissance

▼ Numéro de département de naissance

▼ Pays de naissance

Uniquement si pays de naissance autre que France

▼ Nom et prénom du père

▼ Nom et prénom de la mère

> LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE : Attention à ne remplir qu'une seul des deux parties

- **Adhérer à l'assurance** « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK.
- **Régler** la somme de **37€ TTC** (licence : 36,41 € TTC et assurance : 0,59 € TTC).
- **Accepter** que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- **Avoir pris connaissance, au verso ou sur fffkarate.fr, des informations relatives** : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés »

Date :

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)

- **Refuser d'adhérer à l'assurance** « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK ; dans ce cas, **le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Karaté et des Disciplines associées.**
- **Accepter** que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 0,59 € de l'assurance, mais **régler finalement la somme de 36,41 € TTC.**
- **Avoir pris connaissance, au verso ou sur fffkarate.fr, des informations relatives** : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés »

Date :

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)



DEMANDE D'INSCRIPTION

KARATÉ - KRAV-MAGA - KMIX SAISON 2024-2025

LA LÉGITIME DÉFENSE

- La célèbre « légitime défense » est définie dans les articles 122-5 et suivants du Code pénal :

Art. 122-5 – N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte.

N'est pas pénalement responsable la personne qui, pour interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien, accomplit un acte de défense, autre qu'un homicide volontaire, lorsque cet acte est strictement nécessaire au but poursuivi dès lors que les moyens employés sont proportionnés à la gravité de l'infraction.

Art. 122-6 – Est présumé avoir agi en état de légitime défense celui qui accomplit l'acte :
1° Pour repousser, de nuit, l'entrée par effraction, violence ou ruse dans un lieu habité ;
2° Pour se défendre contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence.

Art. 122-7 – N'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace.

- Il est possible d'interpréter ce texte comme suit :

- > Vous avez le droit de porter des coups si vous êtes agressé physiquement de façon soudaine et imprévisible sans pouvoir faire appel aux forces de l'ordre.
- > Votre riposte doit être :
 - Nécessaire (e.g. si la fuite est possible, elle n'est pas nécessaire).
 - Proportionnée à l'attaque (e.g. si l'agresseur n'est pas armé, il ne faut pas utiliser une arme contre lui).
- > Vous n'avez donc pas le droit de porter des coups dans une situation où vous pourriez, sans danger pour vous et autrui, appeler les forces de l'ordre.

- Les entraînements décrivent les principes de sécurité et des techniques de défenses qui peuvent entraîner des blessures aux personnes sur lesquels elles sont pratiquées. Selon le contexte de leurs applications, elles peuvent ainsi aller à l'encontre de la loi. De ce fait, ces techniques ne sont applicables qu'en situation de légitime défense, lors d'une agression.

Car elles peuvent occasionner des blessures, si elles sont portées sans un contrôle total de la vitesse et de la puissance. Risques de poursuites pénales.

L'enseignement étant basé sur le respect de la légitime défense, **ni le club USC Venarey Montbard Karaté Krav-Maga, ni les instructeurs Karaté, Karaté-Mix/MMA et Krav-Maga ne sauraient être tenu pour responsables des blessures éventuelles, occasionnées lors d'application des techniques apprises en cours.**

- Je reconnais avoir pris connaissance de la législation sur la légitime défense, en vigueur en France et m'engage à la respecter.
- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier d'inscription.

▼ Nom

▼ Prénom

Date :

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)